Image not found or type unknown

Réparation véhicule déclarée HS

Par **BRUGEAUD Christian**, le **23/01/2017** à **10:04**

Bonjour,
Dans la nuit du 4 décembre 2016 mon véhicule s'est mis a faire un bruit de claquement. Le lendemain j'ai pris contact avec mon garagiste et je lui ai déposé mon véhicule qui roulait mais le moteur chaud refaisait un bruit de claquement assez prononcé.
Je lui ai confié mon véhicule pendant une dizaine de jours, ai été obligé de louer un autre véhicule pour mes déplacements occasionnels et a chaque appel de ma part, il me disait être désolé de ne pas trouver la raison de ce bruit persistant.
Quelques jours après il me téléphone pour ma dire que mon véhicule était HS et que je devais le retirer de son garage car la réparation n'était pas possible.
Il me dit avoir trouvé de la limaille dans l'huile de vidange et que le moteur avait rendu l'âme.
Je pouvais la mettre à la casse sans pouvoir espérer grand chose en euros.
Trois jours plus tard je suis allé voir le garagiste pour récupérer lez clés du véhicule ainsi que les papiers et je pensais en rester là.
Mais il m'a interpellé en me donnant une facture à régler de 180.00 euros pour " recherche de panne ".
J'ai payé sans râler mais ce véhicule a été remorqué par mon gendre qui à force d'obstination, de sérieux et de beaucoup de patience a pu réparer ce véhicule déclaré HS
Puis je récupérer mes 180.00 euros ? le garagiste n'a t il pas une obligation de résultat ? est ce normal que ce véhicule est soi-disant HS alors qu'actuellement elle roule sans bruit.
Merci de m'apporter des réponses si possible.
Christian BRUGEAUD

Par **Visiteur**, le **23/01/2017** à **12:13**

Bonjour,
Non, car le garagiste a fait le travail de recherche.
Selon les symptômes que vous évoquez, c'est vraiment le signe d'un moteur usagé à refaire ou à changer.
Votre gendre a pu réparer sans faire une réparation "de fortune" j'espère, car dans ces cas là, la suite est pour bientôt !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés